

Accords fiscaux—Loi

C'est de cela dont vous devriez parler, et dans la région de Montréal également, il y en a plusieurs. Toute la question des chantiers maritimes dont vous parlez, et vous faites peur à tout le monde, la question de la rationalisation, vous ne vous en êtes jamais occupée. Le député de Winnipeg-Assiniboine (M. McKenzie), qu'est-ce qu'il vous a dit cet après-midi, et il a été clair là-dessus, votre philosophie et celle de vos amis de coeur du Nouveau parti démocratique, c'est de dépenser. Au diable la dépense! On peut dépenser tant qu'on veut, ce n'est pas important. C'est d'être réélu.

M. Malépart: Bissonnette ne dépensait pas? Stevens ne dépensait pas?

M. Blais: Le Fonds Laprade, vous en avez gaspillé 100 millions à faire des tables de pique-nique et à peindre des églises. Nous autres, l'argent qu'on utilise, c'est pour créer des emplois durables au Québec dans toutes les circonscriptions, en Beauce, dans Bellechasse, dans Québec-Est, partout à Vaudreuil, c'est cela qu'on a essayé de faire. Vous autres, c'est facile d'essayer de flatter les petites gens, comme vous les appelez, et je vous vois rire là. Je ne sais pas si c'est votre rire qui s'applique à ces gens-là, mais nous autres on a du respect pour ces gens-là.

M. Rossi: Qu'est-ce que tu as contre les églises?

M. Blais: Et le respect, ça commence par respecter le budget de ces gens-là et de faire en sorte qu'on soit capable de payer les dépenses dont vous nous avez affublés pendant des années, le déficit monstrueux sur lequel vous avez poussé la société canadienne...

M. Rossi: Qu'est-ce que tu as contre les églises?

M. Malépart: Veux-tu avoir une réponse? As-tu peur d'une réponse?

M. Blais: C'est un commentaire que je fais. Je vais vous demander ceci. Ma question est simple.

M. Rossi: Qu'est-ce que tu as contre les églises? Tu le diras à ton archevêché!

M. Blais: J'ai rien contre les églises!

M. Rossi: C'est pas ça que tu viens de dire!

M. Blais: J'ai rencontré mon évêque il y a une semaine et je suis en état de grâce!

M. Rossi: En état de grâce!

La présidente suppléante (Mme Champagne): A l'ordre. En toute justice, je donnerai une minute au député de Montréal—Sainte-Marie (M. Malépart) pour conclure avant la reprise du débat.

M. Malépart: Madame la Présidente, c'est suffisant, après avoir entendu les insignifiances. Il y a un million et demi de chômeurs, un million et demi de chômeurs...

M. Blais: J'invoque le Règlement, madame la Présidente!

La présidente suppléante (Mme Champagne): Je regrette mais la Présidence ne va pas accepter ce rappel au Règlement. Par contre, en ayant entendu les remarques du député de Montréal—Sainte-Marie, je mettrai à ce moment-ci tout de suite fin au débat.

M. Garneau: Pourquoi?

La présidente suppléante (Mme Champagne): Débat: l'honorable député d'Ottawa-Centre (M. Cassidy).

M. Malépart: J'invoque le Règlement, madame la Présidente.

La présidente suppléante (Mme Champagne): L'honorable député de Montréal—Sainte-Marie (M. Malépart) fait un rappel au Règlement.

M. Malépart: Madame la Présidente, je ne suis pas un expert en procédure, mais depuis quand, et j'aimerais que quelqu'un du Bureau vous renseigne, depuis quand quelqu'un, un président de la Chambre, à cause de tels propos, décide-t-il d'enlever une minute de temps de parole à un parlementaire, un privilège, alors que vous l'avez donné avant? Je pense que votre attitude est inacceptable et partisane, madame la Présidente...

Une voix: Oh! Oh!

M. Malépart: Si vous ne voulez pas remettre votre démission!

M. Blais: Là, il va jusqu'au fond du baril!

M. Rossi: Il a droit à cette minute!

La présidente suppléante (Mme Champagne): A l'ordre!

Mme Duplessis: Il n'a pas le droit d'insulter, par exemple!

La présidente suppléante (Mme Champagne): A l'ordre. Je voudrais faire remarquer à l'honorable député de Montréal—Sainte-Marie (M. Malépart) que la minute supplémentaire qui avait été accordée était en deça et au-delà du temps normal qui lui avait été accordé. J'avais même cru bon accorder trois minutes supplémentaires considérant qu'il y avait eu un certain débat et plusieurs recours au Règlement. Nous avons, depuis déjà six minutes, terminé la période originale des questions et commentaires suivant l'allocution de l'honorable député. Je pense que en ce moment la chose la plus simple pour tout le monde est que nous reprenions le débat tout simplement. L'honorable député d'Ottawa-Centre (M. Cassidy) a la parole.

M. Malépart: J'invoque le Règlement!

La présidente suppléante (Mme Champagne): Je pense qu'il n'y a plus de rappel au Règlement en ce moment, j'ai jugé bon d'interrompre le débat à ce moment-ci. Le député d'Ottawa-Centre (M. Cassidy) a la parole.

M. Mike Cassidy (Ottawa-Centre): Je vous remercie, madame la Présidente.

M. Garneau: J'invoque le Règlement, madame la Présidente.

La présidente suppléante (Mme Champagne): L'honorable député de Laval-des-Rapides fait un rappel au Règlement.

M. Garneau: Madame la Présidente j'ai entendu les commentaires que vous avez faits concernant le temps qui a été alloué au débat. La raison pour laquelle je me lève sur un recours au Règlement, ce sont les motifs qui ont amené la Présidence à couper la parole au député de Montréal—Sainte-Marie (M. Malépart) alors qu'elle lui avait donné une minute additionnelle. La raison qui a été invoquée par la Présidence c'est que le député de Montréal—Sainte-Marie a utilisé un mot qui, semble-t-il, n'avait pas plu à la Présidence et c'est un mot qui n'est pas antiparlementaire. Je crois que si les débats